

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

*L'an deux mil vingt-et-un, le sept octobre, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.*

*Présents* : David MICHEL, Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Mauricette JUBERT, Stéphane DUMONTIER, Alain DEBEAUVAIS, Fabrice MARCHANT, Cédric LECOINTE, Jean TRUJILLO, Chantal ZERROUKI

*Absents excusés* : Patricia PEZET, Pierre-Albert PINGUET

Avant l'ouverture de la séance, M. DEQUIN demande à M. le Maire de retirer du précédent compte rendu la délibération au sujet des associations. M. le Maire lui répond qu'elle a été réceptionnée par la Sous-Préfecture sans remarque de leur part et que de toute façon cela n'était qu'une proposition faite aux associations et non une obligation et il fait remarquer que la séance n'est pas encore ouverte.

M. le Maire ouvre la séance.

*Secrétaire de séance* : Sophie VATIGNEZ

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à la majorité des membres présents.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3**

M. le Maire explique que suite au paiement en début d'année des travaux d'éclairage public et d'effacement des réseaux au hameau des Anthieux, sur conseil de M. LEFEBVRE percepteur d'Aumale, la dépense concernant la partie réseau télécom initialement prévue en investissement a dû être mandatée au compte 65738. Afin de ne pas être en dépassement sur le chapitre 65 il convient donc de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

#### Section de fonctionnement dépense

Chap. 65 – c/65738 = + 17 000 €

Chap. 11 – c/61523 = - 17 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette décision modificative budgétaire.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4**

M. le Maire explique qu'en début d'année, après départ de la locataire du logement de l'école, sa caution lui a été restituée. Cette somme n'ayant pas été prévue au BP 2021 il convient de prendre la décision modificative budgétaire suivante afin de régulariser la situation :

#### Section d'investissement – dépense

Chap. 165 = + 550 €

Chap. 2135 = - 550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette décision modificative budgétaire.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°5**

Afin de pouvoir régler l'étude du projet d'aménagement des Anthieux, non prévue au BP, il convient de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

#### Section d'investissement – dépense

Chap. 2031 = + 10 000 €

Chap. 2135 = - 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette décision modificative budgétaire.

### **CONDITIONS DE REALISATION ET D'INDEMNISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES**

M. le Maire, précise qu'à la demande de la trésorerie, une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et indiquant les modalités de réalisation de ces heures, pour l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de la Commune doit être prise. Considérant que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail, à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services ;

Considérant que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte le temps de travail additionnel effectivement accompli ;

Considérant que les heures complémentaires ne sont pas majorées,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : - Autorise le paiement des heures complémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale, par le personnel titulaire et non titulaire de la Commune, sur présentation d'un décompte déclaratif validé et visé par M. le Maire ou son représentant ayant reçu délégation en matière de ressources humaines.

### **VENTE TERRAIN VERGENET**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'annulation du précédent compromis de vente, du terrain à bâtir au Vergenet (parcelle F190), il y a un nouvel acquéreur. Un compromis de vente a donc été signé avec M. DUMOULIN Esteban chez Maître PLE pour un montant net vendeur de 22 000 €. Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire a signé l'acte de vente et tout autre document afférant à cette vente, avec M. DUMOULIN Esteban auprès de Maître PLE à Formerie.

### **RENOUVELLEMENT DES RYHTMES SCOLAIRES**

Suite à la demande de l'éducation nationale, le Conseil municipal doit se prononcer au sujet du renouvellement des rythmes scolaires. Pour rappel une dérogation avait été demandée pour la répartition de l'enseignement sur 8 demi-journées. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de prolonger la dérogation pour la répartition de l'enseignement sur 8 demi-journées.

### **REPRISE DE TERRES BOIS DES PUIITS – GUEUDET/PAVOT**

M. le Maire explique que suite à la vente de la propriété de M. Thierry GUEUDET à M. Franck PAVOT, ce dernier sollicite la reprise des terres des communes de Bois des Puits qui étaient allouées à M. GUEUDET, soit 4.90 hectares, à compter du 1er juillet 2021. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents cette reprise de location ainsi que la revalorisation du loyer à 170 € l'hectare, comme décidé en début d'année pour chaque nouvel exploitant.

A ce sujet un Conseiller fait remarquer qu'il avait été délibéré de proposer à tous les autres exploitants, sous forme de volontariat, cette remise à niveau des loyers. M. Claude MICHEL répond que pour le moment il n'avait pas encore trouvé la bonne formule pour présenter cette proposition aux exploitants, il va y réfléchir.

### **HAMEAU DE BOIS DES PUIITS - CALCUL DES LOYERS VERSÉS PAR LES EXPLOITANTS POUR 2021**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il faut déterminer, comme chaque année, les modalités de calcul des loyers versés par les exploitants dans le Hameau de Bois des Puits. Il présente aux Conseillers les détails de ce calcul :

Indice Fermage 2020 = 105.33    Loyer 2020 : 153.55 €    Indice Fermage 2021 = 106.48

**Loyer 2021** =  $(153.55 \times 106.48) / 105.33 = 155.23 \text{ €}$

Ce loyer sera multiplié par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Part foncière à ajouter au loyer :

- Taxe foncière payée en 2021 par la Commune pour le hameau = 2 129 €

- Part foncière servant de base de calcul = 1/5 soit 2 129 € / 5 = 425.80 €

- Surface totale des terres concernées = 66.06 hectares

- **Part d'impôt prélevée par hectare** = 425.80 € / 66.06 ha = **6.45 €** par hectare

La somme de 6.45 € sera multipliée par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ces bases de calcul.

### **BONS NAISSANCE**

M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler les bons d'achat de 50 € offerts pour les nouvelles naissances dans la Commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents de renouveler ces bons d'achats de 50 € pour les enfants nés dans l'année et précise que les parents doivent être encore résidents dans la Commune au moment de la distribution des bons d'achats au début de l'année suivant la naissance.

### **RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE – LES BOUILLETS**

Le SDE 76 doit intervenir au lieu-dit les Bouillets afin de renforcer le réseau électrique. Dans ce cadre il propose de réaliser également l'éclairage public et l'effacement du réseau télécom. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, n'est pas favorable à la réalisation de l'effacement du réseau télécom vu le coût bien trop élevé (30 000 €), et décide donc d'accepter seulement de régler la part de TVA du réseau d'éclairage public comme proposé par le SDE 76, soit 4 253.20 €, en partie récupérable par le FCTVA.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU HAMEAU DES ANTHIEUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée du projet d'aménagement des Anthieux.

L'avant-projet établi par le bureau d'étude estime la participation de la Commune à hauteur d'environ 63 000 € subvention du FAL déduite. Sachant qu'ensuite il y aura des appels d'offre et que le prix pourra être légèrement revu à la baisse.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte cet avant-projet et charge Monsieur le Maire de continuer la procédure ainsi que les demandes de subvention liées à cette opération ;
- s'engage à être Maître d'Ouvrage des travaux ;
- accepte l'aide du département de la Seine-Maritime accordée pour la réalisation de la traverse d'agglomération sur la RD8
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide au titre du Fonds d'Action Local (FAL)

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe le Conseil municipal que comme la commune se situe dans le périmètre du projet éolien de GOURCHELLES – FOUILLOY – ROMESCAMP, une délibération peut être prise à ce sujet. Le Conseil municipal à la majorité des membres présents décide de s'abstenir à ce sujet.

- Le GLASSSSSSS organise un spectacle dans la Salle des Fêtes le samedi 20 novembre 2021 à 18h00, gratuit pour tous, l'ensemble des habitants sera convié à ce spectacle. M. le Maire compte sur les Conseillers pour honorer de leur présence cette représentation.

- Le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés à Criquiers se déroulera le mardi 15 décembre 2021.

- Les travaux de la classe de l'école primaire se sont bien déroulés durant la fin de l'été, M. Claude MICHEL précise que n'ayant pas eu le temps de réaliser la peinture il a fait appel à un bénévole qui a été indemnisé par l'Association Criquiers Mains Vertes. A l'avenir il faudra étudier pour rénover la classe maternelle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. TRUJILLO demande à ce que soit noté dans le compte rendu de séance qu'il a eu un différend avec le Président de l'association Criquiers Mains Vertes lors d'une réunion au sujet de la fête patronale le 21 juillet 2021. M. le Maire lui répond que cela n'a rien à voir avec le Conseil municipal et qu'il n'est pas question qu'il en fasse état lors du compte rendu.

- Mme VATIGNEZ fait remonter une demande de parents d'élèves qui demandent pourquoi il n'y a pas de centre aéré dans la Commune. M. MICHEL rappelle que le coût d'un tel dispositif est trop élevé par rapport à la demande qui reste très faible, cela existait avant son arrivé et c'était un fiasco complet. Pour rappel les enfants de Criquiers sont acceptés au centre aéré de Gaillfontaine.

- M. DEQUIN revient sur le sujet de la délibération au sujet des associations, M. le Maire lui fait remarquer que s'il n'a pas signé le précédent compte rendu cela signifie qu'il est contre. Le ton monte, et M. le Maire précise que si M. DEQUIN est contre l'équipe municipale il lui retire ses délégations. M. DEQUIN quitte donc la séance.

- M. le Maire donne la parole à Mme FOLLAIN venue pour faire le compte rendu financier de la fête patronale, avec le détail de chaque dépense et recette. Résultat : dépenses = 10 509.00 € / recettes = 11 159.80 € / bilan positif = + 650.80 € Ce qui démontre que même sans subvention et sans bénéfice d'un loto une fête patronale peut être réalisée et réussie.

*Fin de séance : 21 H 30*

*Le Maire,*

*Les Adjoints,*

David MICHEL

Claude MICHEL

Guy DEQUIN

Josette LECOINTE

Sophie VATIGNEZ

*Les Conseillers,*

Alain DEBEAUVAIS

Stéphane DUMONTIER

Mauricette JUBERT

Cédric LECOINTE

Fabrice MARCHANT

Jean TRUJILLO

Chantal ZERROUKI